A la recherche d'une solution pour vos enfants les mercredis ? La Ville propose des centres d'accueil ouverts aux enfants scolarisés en primaire (maternelles & élémentaires).

- 15 jul
  21 jul
  Enfance & famille

Inscriptions aux mercredis récréatifs

Les inscriptions pour les mercredis récréatifs de septembre et octobre sont ouvertes du 15 au 21 juillet sur le portail famille.

enfance.jeunesse@wambrechies.fr / 03 28 14 42 78

REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM) ET DES MERCREDIS RECREATIFS

Sommaire :

Article 1 : Cadre général des ACM. (Page 2).

Article 2 : Inscriptions/Tarification et règles d'absences (Page2).

Article 3 : La restauration municipale (Page 3).

Article 4 : Les garderies (Page 4).

Article 5 Comportement général (Page 5).

Article 6 : Adhésion

1

Règlement intérieur des accueils de loisirs & des mercredis récréatifs

Poids : 143.63 Ko

Téléchargement [1]

Les mercredis récréatifs ont lieu tous les mercredis (hors vacances scolaires) de 9h à 17h dans les écoles de la commune.

Un temps de garderie est proposé de 8h à 9h et de 17h à 18h30.

8h - 9h : Garderie

9h - 12h : ANIMATION

12h : Sortie des externes

13h30 : Ouverture des grilles, accueil de l'après-midi

14h - 17h : ANIMATION

17h - 18h30 garderie

> infos et tarifs restauration [2]
nb : les tarifs des garderies sont présentés en bas de page

Trois centres d'accueil

> centre Sévigné, ouvert aux maternelles scolarisés dans les écoles Leroy, Sévigné et Saint Vaast
Ecole Madame de Sévigné, 121 avenue du Maire Catteau

> centre Ségur, ouvert aux maternelles scolarisés dans les écoles Ségur et la Providence ainsi qu'aux extérieurs
Ecole Ségur, 85 chemin du Fort

> centre Ferry, pour tous les élémentaires, du CP au CM2, qu'ils soient ou non scolarisés à Wambrechies
Ecole Ferry, rue des Ecoles

Inscriptions

Les inscriptions se font via le Portail Famille [3] de la Ville. Si vous les validez, elles sont définitives et ne peuvent être révisées.

Remboursements

Les seuls cas de remboursements qui seront étudiés sont :

- maladie ou hospitalisation (enfants / parents / grands parents), joindre un certificat médical
  nb : un justificatif médical justifie l'absence d'un enfant, et non de toute sa fratrie.
- décès d'un proche parent, joindre le faire part de décès
- changement d'horaires de travail ou de temps partiel, joindre attestation de l'employeur
-

changement de dates de congés imposé par l’employeur, joindre attestation de l’employeur

Tous les justificatifs devront être envoyés à la Mairie ou déposés sur le « Portail Familles » dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 5 jours suivant l’absence.

Pénalités & modalités de remboursement

- dans tous les cas d’absences justifiées dans les 5 jours, aucun jour de carence ne sera appliqué
- dans tous les cas d’absences justifiées au-delà des 5 jours, un jour de carence sera appliqué
- dans les cas d’absences non justifiées, une pénalité du montant de la réservation sera appliquée sur les jours concernés
- en cas d’absence avec justificatif en fin de mois, si le justificatif est fourni après la facturation, le crédit sera porté sur la facture du mois suivant.
- aucun effet rétroactif ne sera accepté (seul le trimestre civil sera pris en compte pour le remboursement).
- selon les conditions définies par le Trésor Public, le seuil minimum de remboursement est fixé à 15 €.

Tarifs

Les tarifs varient en fonction des ressources des familles. Lors de l'inscription, pensez à votre quotient familial (disponible à la CAF).

	Wambrecitains		**Extérieurs**	
TRANCHE (QUOTIENT CAF)	**Journée**	**1/2 journée**	**Journée**	**1/2 journée**
T1 (0 À 549)	2,50€	1,25€	5€	2,50€
T2 (550 À 762)	3,80€	1,90€	7,60€	3,80€
T3 (763 À 1037)	5,80€	2,90€	11,60€	5,80€
T4 (1038 À 1342)	7,70€	3,85€	15,40€	7,70€
T5 (1343 ET PLUS)	10,40€	5,20€	20,80€	10,40€

> Payer en ligne, consulter vos factures, gérer votre profil, obtenir vos justificatifs (...) via le Portail Famille **[3].**

Tarifs des garderies mercredis récréatifs

COEFFICIENT CAF	T1 (0 À 549)	T2 (550-762)	T3 (763-1037)	T4 (1038-1342)	T5 (1343 ET PLUS)
DE 8H À 9H WAMBRECITAINS	1 €	1,20 €	1,70 €	2,20 €	2,60 €
DE 8H À 9H EXTÉRIEURS	2 €	2,40 €	3,40 €	4,40 €	5,20 €
DE 17H À 18H30, TARIF À LA 1/2H WAMBRECITAINS	0,50 €	0,60 €	0,85 €	1,10 €	1,30 €
DE 17H À 18H30, TARIF À LA 1/2H EXTÉRIEURS	1 €	1,20 €	1,70 €	2,20 €	2,60 €

Pénalité de 9€ appliquée par 1/2 heure entamée pour tout parent n'ayant pas repris son enfant à 18h30

- Menus et tarifs de la cantine Accès [4]

URL de la source (modifié le 15/04/2024 - 10:00): https://www.wambrechies.fr/enfance-jeunesse-0/mercredis-recreatifs

Liens
[1] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/reglement_interieur_janvier_2023_002.pdf
[2] https://www.wambrechies.fr/vie-scolaire/restauration-scolaire
[3] https://www.wambrechies.fr/services-en-ligne/portail-famille
[4] https://www.wambrechies.fr/vie-scolaire/menus-cantine